

Article 31 du Règlement

Des voix: Bravo!

M. Deans: Quel argument-massue!

Mme McDougall: Nos lois concernant les institutions financières, et surtout les lois fédérales, sont surannées. En dépit de nombreux projets de réforme et de modernisation, beaucoup de lois fédérales clés, dont la Loi sur les compagnies fiduciaires, la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, la Loi sur les compagnies de prêt et la Loi sur les compagnies d'assurance étrangères, n'ont pas été véritablement révisées depuis des décennies. Pendant trop longtemps, nous avons laissé des organismes réglementaires débordés se servir d'outils limités avec suffisamment d'imagination pour remédier aux déficiences du système en place. Pour cela, il faut que des mesures soient prises.

Même la Loi sur les banques est désuète en dépit des révisions qui en sont faites tous les dix ans. La dernière a entraîné des modifications fondamentales du système financier canadien. Je veux parler des nouvelles banques canadiennes, des filiales de banques étrangères et de la redéfinition de leurs pouvoirs. Les fonctions de l'inspecteur général des banques s'en sont trouvées considérablement accrues. Toutefois, on ne s'est pas préoccupé des conséquences de ces modifications, pas plus qu'on a prévu une surveillance adéquate et qu'on a fourni du personnel. A vrai dire, on les a traitées sans méthode et avec désinvolture.

En Ontario, l'affaire Crown Trust-Greymac-Seaway a révélé les lacunes du système de réglementation. Le gouvernement progressiste conservateur qui dirigeait alors la province a pris ses responsabilités. Il a présenté deux rapports majeurs, proposé la version préliminaire d'une loi entièrement refondue et réorganisé le système de surveillance. Pour sa part, Ottawa n'a rien fait avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, malgré les incidences de la situation sur le gouvernement fédéral et bien que celle-ci ait coûté des centaines de millions de dollars à une institution fédérale, la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Entre-temps, le marché a beaucoup changé. Un examen de nos institutions et de nos moyens de surveillance se serait imposé de toute façon, car il fallait les modifier en raison des changements profonds qui se sont produits non seulement au Canada mais dans le monde entier. La technologie est en train de remodeler nos marchés. Mais les responsables de la réglementation sont incapables de réagir avec souplesse et rapidité à cause de règles vétustes établies à l'époque de la plume d'oie. Les titres, les options et les nouveaux effets du monde moderne peuvent augmenter considérablement les risques mais, s'ils sont utilisés à bon escient, ils peuvent aussi venir en aide à des gestionnaires de portefeuille prudents. Les marchés s'internationalisent de plus en plus. Dans l'ensemble, cependant, l'ancien gouvernement n'a pas tenu compte de ces changements fondamentaux.

Les événements auxquels la Société d'assurance-dépôts du Canada a dû réagir depuis 1982 prouvent abondamment la nécessité d'intervenir en vue de réduire ses risques à l'avenir sans oublier ceux d'autres établissements et des déposants canadiens.

Il y a plus de concurrence du fait de l'entrée de nouveaux établissements, plus petits, sur le marché. Personne n'est plus convaincu que nous de l'importance des banques régionales et de la nécessité d'une plus grande concurrence sur le marché des services financiers, lorsque les conditions le justifient et lorsque l'on peut l'autoriser dans le cadre d'une réglementation convenable.

Le gouvernement précédent était en faveur du principe de limiter la propriété et c'est pourquoi il a essayé de répondre au besoin de concurrence en admettant des sociétés canadiennes, contrôlées par des intérêts étrangers mais indépendantes, qui avaient tendance à être de petite taille puisqu'elles ne pouvaient pas avoir de gros investisseurs. De très bonnes sociétés se sont ainsi imposées sur le marché, mais sans que l'on atteigne le niveau souhaité de concurrence. Nous devons avoir recours à de nouveaux principes, car nous sommes parvenus à cette concurrence sans assurer une surveillance adéquate.

Pour la première fois, le gouvernement essaie de prendre des mesures. Notre livre vert propose un nouveau mode de réglementation qui répondrait à la nécessité d'une plus vive concurrence, mais en laissant plus de souplesse d'organisation. Toutefois, on craint les faiblesses de la réglementation. Dans les principes figurant dans notre livre vert, la protection du consommateur vient en premier lieu.

Ce livre vert propose une modernisation de toutes les lois fédérales dans ce domaine. Ce document était pour nous un travail prioritaire. Nous l'avons préparé et publié et nous sommes maintenant prêts à agir aussi rapidement que possible, dès que nous connaissons les conclusions du comité parlementaire. Pour la première fois de notre histoire, nous avons voulu raffermir nos moyens de contrôle sur le secteur des services financiers, secteur dans lequel tous les épargnants ont des intérêts. Pour la première fois, nous avons fait une véritable tentative pour harmoniser nos politiques avec celles des provinces afin que chaque gouvernement puisse exercer un meilleur contrôle dans sa sphère de compétence.

• (2050)

Le gouvernement a chargé un groupe d'étude dirigé par M. Robert Wyman de rédiger un rapport exhaustif sur la Société d'assurance-dépôts du Canada. J'ai déjà annoncé que dans un proche avenir je donnerais suite à d'importantes recommandations de ce rapport. J'ai aussi dit que je songeais à nommer un comité consultatif du secteur privé chargé de proposer des améliorations au système de réglementation des institutions financières, afin de resserrer nos contrôles. Le comité se penchera entre autres choses, sur les pratiques, la dotation en personnel, les méthodes, la coordination et la technologie.